

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 décembre 2015

n° 50

page 1/3

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Financement de la coopération décentralisée Châtellerault-Kaya et affectation de subventions obtenues de l'État auprès de la mairie de Kaya et de l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération au titre de l'année 2015.

Dans le cadre du programme triennal 2013-2015 de coopération décentralisée Châtellerault-Kaya, la commune de Châtellerault est soutenue par l'État – Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI). Maître d'ouvrage aux termes de la loi, elle perçoit les financements obtenus, soit 20 750 € en 2015. Il convient de procéder au reversement aux financements auprès des différents opérateurs :

*- la Commune de Kaya pour un total de 12 700 € au titre de l'appui institutionnel (11 100 €) et de l'approvisionnement en eau potable et assainissement (1 600 €)
- l'Association Châtellerault Kaya jumelage-coopération (8 050 €) pour les activités mises en œuvre par le comité communal des jumelages de Kaya en matière de développement agricole et d'appui à la société civile.*

En outre, la commune doit s'acquitter de sa part des financements prévus par le programme triennal, ces dépenses ayant été prévues et inscrites au budget 2015.

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales ;

VU la délibération n° 36 du conseil municipal du 29 novembre 2011, organisant les relations entre la commune de Châtellerault et l'association Châtellerault-Kaya jumelage coopération ;

VU la délibération n°34 du conseil municipal de Châtellerault du 12 décembre 2013 portant sur la coopération décentralisée Châtellerault-Kaya (période 2014 - 2017);

VU le protocole de coopération décentralisée du 11 février 2014 entre les communes de Kaya et Châtellerault ;

VU la convention entre l'État et la commune de Châtellerault portant sur les financements du programme triennal de coopération Châtellerault-Kaya 2013-2015 ;

CONSIDERANT que l'avenant n° 2 à la convention triennale 2013-2015 liant l'État, Ministère des affaires étrangères et du développement internationale (MAEDI), et la commune de Châtellerault pour l'année 2015 a été signé avec le Secrétariat Général des Affaires Régionales le 14 septembre 2015, confirmant la participation du MAEDI à hauteur de 20 750 € ;

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 15 décembre 2015****n° 50****page 2/3**

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault a décidé de soutenir la commune de Kaya au titre de l'appui institutionnel « commune à commune », suivant le budget prévisionnel 2015 suivant :

Nom Action	Commune de Châtellerault	MAEDI	Total à verser à Kaya pour l'exercice 2015.	Apports commune de Kaya (pour mémoire)
Approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA)	0,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	2 700,00 €
Appui à l'entrepreneuriat	2 400,00 €	1 000,00 €	3 400,00 €	370,00 €
Formation des agents et des étudiants	3 000,00 €	1 500,00 €	4 500,00 €	600,00 €
Mobilisation des ressources locales	4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €	480,00 €
Solidarité numérique – électrification CMM	1 500,00 €	5 500,00 €	7 000,00 €	0,00 €
Solidarité numérique – renouvellement du parc de matériel	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	200,00 €
Tourisme – Projet mutualisé avec l'Oubritenga et la région Limousin	2 700,00 €	1 300,00 €	4 000,00 €	400,00 €
Sous total	14 600,00 €	12 700,00 €	27 300,00 €	4 750,00 €

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault soutient l'action de l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération et de son partenaire, le comité communal des jumelages de Kaya selon le budget prévisionnel suivant, (la part de la commune de Châtellerault ayant déjà été comptabilisée dans la subvention annuelle de fonctionnement à l'association) ;

Nom Action	Commune de Châtellerault	MAEDI	Total à verser à Kaya pour l'exercice 2015.	Financements à Kaya (pour mémoire)
Développement rural - Groupements villageois.	0,00 €	800,00 €	800,00 €	210,00 €
Développement rural et agriculture	3 000,00 €	6 500,00 €	9 500,00 €	1 700,00 €
Formation - Jedes	0,00 €	750,00 €	750,00 €	200,00 €
Santé VIH - ASEV	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
Sous total	3 000,00 €	8 050,00 €	11 050,00 €	2 210,00 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à la commune de Kaya une subvention d'un montant total de 27 300 €, (soit 17 907 000 CFA arrondis), dont 12 700€ correspondant aux subventions acquises auprès du MAEDI, au titre de l'appui institutionnel ;

- d'attribuer à l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 050 euros (soit 5 280 000 CFA arrondis) correspondant au reversement de subventions acquises auprès du MAEDI, pour les actions menées avec le comité communal des jumelages de Kaya en faveur du développement agricole durable et de la formation ;

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 décembre 2015

n° 50

page 3/3

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée aux comptes 048.2/65734/4400 et 048.2/6574/4400 du budget principal.

La recette sera imputée au compte 048.2/74718/4400 du budget principal.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 24/12/2015

Publié au siège de la mairie, le 21/12/2015

n° 7619

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER